

Grand Montauban

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération s'étend sur 11 communes. Cet Établissement Public de Coopération Intercommunale agit dans différents domaines pour le compte des communes. 48 élus siègent au Conseil Communautaire.



Territoire de 11 communes

Au cœur du sud-ouest, le Grand Montauban est un territoire où développement économique, qualité de vie, environnement, habitat et loisirs se...



Domaines d'intervention

Retrouvez les principaux domaines d'intervention du Grand Montauban.



Élus du Conseil communautaire

Élus en 2020 pour une durée de 6 ans, 48 femmes et hommes issus des communes de l'agglomération siègent au Conseil communautaire du Grand Montauban.



Délibérations du Conseil Communautaire

Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le jeudi 20 avril à 17h00 - Salle du Conseil Municipal



Arrêtés et décisions de l'agglomération

Retrouvez ici les décisions de la Présidente et les arrêtés du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.



Budget

Le décret n°2016-834 du 23 Juin 2016 pris en application de la loi NOTRe (du 7 août 2015) et publié au Journal officiel le 25 juin prévoit la mise en...

> DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

Conseil Local de la Jeunesse (CLJ)

Au sein du Conseil Local de la Jeunesse (CLJ), les jeunes du Grand Montauban participent à la vie locale et impulsent leurs idées et leurs projets.